



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 35**

Mis en ligne le : 05/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR – M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI –
Mme CUILIERE - M. IZACARD – Mme MIGLIOR – M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW – Mme CHABROL - Mme BIRON –
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -
M. GACHET - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme
SIDOU - M. FARRUGIA – Mme NIETO

Pouvoirs : Mme ATTAF à Mme ROVARINO - M. GAUDE à M. WAHARTE

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ACCES AUX DROITS ET CITOYENNETE**N° Acte : 7.5**

Délibération n°26-89

Vu l'article 1^{er} de la Loi n° 2007 – 297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, rendant obligatoire les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible.

Vu l'article D. 132-7 alinéa 1 du Code de la Sécurité Intérieure indiquant que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance « constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes ».

Vu la délibération N°21-211 du 8 décembre 2021 approuvant la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2024 et notamment la fiche action 3 « Pérenniser les dispositifs d'aide aux victimes et de résolution des conflits » et la fiche action 7 « Consolider le partenariat Ville/Education Nationale en lien avec l'ensemble des parties prenantes du CLSPD ».

Vu la décision du CLSPD réuni en formation plénière le 6 février 2025 de proroger de deux ans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2024

Considérant que la Ville participe à la prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire de la commune, notamment dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Considérant qu'il importe de soutenir les projets d'accès aux droits et d'aide aux victimes ayant une portée globale sur la commune de Vitrolles, en complémentarité et en articulation avec les actions financées dans le cadre de la programmation politique de la Ville et par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Considérant que la Maison du Droit – Point Justice Gisèle Halimi est un véritable lieu ressource pour les habitants en matière d'accès aux droits et d'aide aux victimes.

Qu'il en est de même pour le centre social le Bartas en matière d'accès aux droits des étrangers et à la MPT (Maison pour Tous) concernant l'éducation aux médias dans l'objectif de renforcer l'esprit critique des jeunes.

Il est proposé d'attribuer :

- Une subvention de 10 000 euros au Centre Social le BARTAS – AVES sur le projet « Point d'Appui – accès aux droits des étrangers ».
- Une subvention de 3 100 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) sur le projet « Consultations juridiques gratuites à Vitrolles ».
- Une subvention de 3 500 euros à Solidarité Femmes 13 sur le projet « Permanences pour les femmes victimes de violences conjugales à la Maison du Droit de Vitrolles et animation du réseau violences conjugales ».
- Une subvention de 2 000 euros à la Maison pour Tous sur le projet « Education aux médias ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 35 voix Pour

N'ayant pas pris part au vote : 4 (GACHON Loïc / CZURKA Maryline / GUARDADO Lionel / MIGLIOR Martine)

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'AVES (centre social le BARTAS), de 3100 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13), de 3500 euros à Solidarité Femmes 13, de 2000 euros à la Maison pour Tous.

IMPUTE les dépenses afférentes au budget de fonctionnement 2026 de la commune.

Le Secrétaire de Séance

M. COPPENS



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 05 mai 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA

